



### **l'Union européenne est déterminée à voir clair sur la Covidgate.**

Le rapport d'audit de la Chambre des comptes de la Cour suprême sur la gestion du Fonds de solidarité nationale de 180 milliards de FCFA (presque 325 millions de dollars) pour la lutte contre le Coronavirus reste attendu.

En visite de travail à la Chambre des comptes de la Cour suprême le lundi 13 septembre, l'ambassadeur de l'Union européenne (UE) au Cameroun, Philippe Van Damme, a une fois de plus demandé la publication du rapport de la gestion des fonds affectés à la riposte contre la pandémie du coronavirus.

« Réunion de travail amicale avec la Chambre des Comptes, portant notamment sur le renforcement de son indépendance, ainsi que sur la publication urgente du rapport d'audit du Fond COVID-19 », a twetté le diplomate Belge en poste à Yaoundé.

Réunion de travail amicale avec la Chambre des Comptes, portant notamment sur le renforcement de son indépendance, ainsi que sur la publication urgente du rapport d'audit du Fond COVID-19. [pic.twitter.com/kPm2KJ7uDx](https://pic.twitter.com/kPm2KJ7uDx)

— Philippe Van Damme (@P\_VanDamme\_EU) [September 13, 2021](#)

Déjà 5 août dernier, au cours de la 9ème réunion de la plateforme de dialogue sur les finances publiques qui se tenait à Yaoundé, l'ambassadeur Van Damme s'était montré préoccupé sur la question. « « La publication du rapport d'audit de l'utilisation des fonds Covid dans les meilleurs délais et l'organisation d'un débat parlementaire afin d'en tirer les conclusions administratives et judiciaires qui s'imposent, viendraient confirmer la détermination du gouvernement pour plus de transparence et de redevabilité dans la gestion des fonds publics et rassureraient les citoyens sur le respect des engagements pris par l'Etat dans la lettre d'intention au Fonds monétaire du 28 avril 2020 », avait déclaré le chef de la mission diplomatique européenne.

Les enquêteurs qui circonscrivent leurs investigations à l'exercice 2020 se sont appesantis sur les activités menées par le ministère de la Santé publique, celui de la Recherche scientifique et de l'Innovation et le ministère des Finances.

Expliquant que « les dépenses des autres départements ministériels jusqu'au 31 décembre 2020 au titre du fonds spécial ont été peu significatives ».